



CRPM CPMR

CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin - 35700 RENNES (F)
Tél.: + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
Email: secretariat@crpm.org - Web: www.crpm.org

JUILLET 2009

NOTE TECHNIQUE DU SECRETARIAT GENERAL DE LA CRPM

AXES DE TRAVAIL POUR LA CRPM EN LIEN AVEC LA POLITIQUE EUROPEENNE DE SOUTIEN A LA RECHERCHE

Le Bureau politique de la CRPM du 12 Juin 2009 (Odessa, Ukraine) a approuvé la constitution d'un groupe de travail sur les Régions dans l'Espace Européen de la Recherche (EER). Les travaux de ce groupe nourriront notamment l'opinion de la CRPM dans la préparation du 8^{ème} PCRDT et d'autres programmes pour l'après 2013.

Un courrier présentant des axes de travail possibles pour ce groupe avait été adressé à l'ensemble des Régions de la CRPM le 14 avril 2009, les invitant à manifester leur intérêt. Plusieurs Régions se sont déjà manifestées et le groupe est en cours de constitution. La participation au groupe est ouverte. Les Régions membres de la CRPM, ainsi que d'autres organisations intéressées sont invitées à contacter le Secrétariat Général de la CRPM.

L'objectif de cette note est de présenter les axes de travail du groupe tels qu'ils sont actuellement définis. Ces axes ne sont pas exclusifs d'autres questions qui pourraient être proposées par les Régions participantes. Ils devront par exemple être complétés par des éléments sur l'analyse du rôle de la recherche dans le développement des Régions en fonction de leurs caractéristiques, ainsi que par des liens avec les questions d'innovation. Pour l'instant, ces axes sont :

- L'analyse du bilan du Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique (PCRDT) dans les territoires des Régions ;
- L'implication des autorités régionales dans le PCRDT et d'autres programmes européens collaboratifs (Programme Compétitivité et Innovation (PCI),...);
- La gouvernance et les synergies entre les stratégies des Régions, le PCRDT ou d'autres programmes collaboratifs (PCI...) et la politique régionale de l'Union européenne autour d'un nombre limité de questions concrètes, comme par exemple le financement des infrastructures de recherche européennes ESFRI ;
- Le volet « Recherche » des politiques européennes autour desquelles la CRPM est active. Cet axe est traité dans le cadre des groupes de travail de la CRPM relatifs à ces politiques. Le lien est fait ici par souci de vision globale de l'action de la CRPM.

Le renforcement de l'action de la CRPM sur ces thèmes présente un intérêt pour les raisons suivantes :

- La recherche a acquis une grande importance au sein du budget européen, principalement à travers le PCRDT¹ et l'*earmarking* de la politique régionale. Les problématiques liées à la recherche ont donc une importance dans les débats sur le budget européen et pour de nombreuses Régions ;
- Le PCRDT a un impact territorial élevé qui a d'ailleurs été évoqué dans le cadre des débats sur la cohésion territoriale ;
- La recherche est une pièce maitresse de politiques ou de thèmes importants autour desquelles la CRPM est fortement mobilisée (Par exemple: énergie, changement climatique, environnement, politique de la mer, transports, PAC, aides d'État, développement et international).

Le lien avec les Commissions géographiques sera déterminant dans le cadre des travaux. Il pourra se construire :

- via des échanges sur la composition du groupe et sur le contenu des questions abordées ;
- via une coordination avec les réunions et les groupes de travail des Commissions géographiques traitant d'innovation et de recherche. Des présentations des axes de travail ont eu lieu lors des dernières Assemblées générales des Commissions Mer Baltique (11/12 mai 2009 à Visby en Suède), Arc Atlantique (14 mai 2009 à Santander en Espagne), Balkans & Mer Noire (11 juin 2009 à Odessa en Ukraine) et Méditerranée (17 juillet 2009 à Rome en Italie).

L'appropriation du thème de la recherche par les autres groupes de travail de la CRPM est également souhaitable. Les groupes Aquamarina et « Energie » de la CRPM traitent par exemples des enjeux de la recherche et de l'innovation dans leurs domaines respectifs.

¹ PCRDT: Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique de l'Union européenne. Le 7^{ème} PCRDT est de 50,5 milliards d'euro pour la période 2007-2013.

DÉVELOPPEMENTS

SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	4
AXE 1 : BILAN DU PCRDT DANS LES TERRITOIRES RÉGIONAUX	5
1. Le PCRDT: un programme à impact élevé en termes de compétitivité et territorial.....	5
2. L'impact territorial du PCRDT: une question peu analysée	5
3. Un intérêt croissant de la part des Régions et d'autres acteurs	5
AXE 2 : FINANCEMENTS DU PCRDT DESTINÉS AUX AUTORITÉS RÉGIONALES.....	6
1. PCRDT et financement de réflexions stratégiques des Régions (Ex.: analyses, plans d'action)	6
2. PCRDT et coordination de programmes régionaux de financement de la recherche	6
3. Politique régionale de l'Union européenne et projets de réflexions stratégiques des Régions.....	7
AXE 3 : GOUVERNANCE ET SYNERGIES ENTRE LES STRATÉGIES DES RÉGIONS, LE PCRDT ET LA POLITIQUE RÉGIONALE DE L'UNION EUROPÉENNE.....	7
A. Le lien entre les Régions et les principales initiatives pour la structuration des acteurs publics et privés de la recherche au niveau européen	7
A.1. Les réseaux d'excellence	7
A.2. La coordination des programmes de recherche et programmation conjointe	7
A.3. Les plateformes technologiques européennes et les initiatives technologiques conjointes.....	7
A.4. L'Institut Européen de Technologie	7
A.5. Liens entre ces exemples et le niveau régional	8
B. Le lien entre les politiques de recherche des Régions et de l'Union européenne	8
B.1. L'influence du niveau européen sur la gouvernance des politiques de recherche des Régions.....	8
B.2. L'influence du niveau européen sur le contenu même des politiques de recherche des Régions.....	8
C. Les politiques des Régions pour soutenir la participation au PCRDT des acteurs de leurs territoires	8
D. Les infrastructures de recherche.....	9
D.1. Dans quelle mesure les Fonds structurels doivent-ils être utilisés pour les financer ?	9
D.2. Comment relier les infrastructures ESFRI aux différentes communautés de chercheurs localisées à travers l'Europe ?	9
D.3. Comment générer des synergies entre la politique européenne de financement des infrastructures ESFRI et les politiques nationales et régionales de recherche ?	9
ANNEXES	10
A. Annexe I - Exemples d'études sur le bilan territorial du PCRDT	10
1. Exemples de données produites ou à disposition de Régions.....	10
2. Exemples d'articles scientifiques sur la dimension territoriale des projets du PCRDT	11
B. Annexe II - Exemples de projets du PCRDT auxquels participent des Régions de la CRPM.....	11
Régions de la connaissance.....	11
C. Annexe III - Liste des initiatives technologiques conjointes et des plateformes technologiques européennes	12
D. Annexe IV - Liste des infrastructures ESFRI.....	13

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Axe 1 : Bilan du PCRDT dans les territoires régionaux

Objectifs :

- Échanger sur les conclusions que tirent les Régions des études ou articles disponibles sur le bilan du PCRDT en termes de compétitivité et de dynamiques territoriales sur leurs territoires ;
- Obtenir des avancées vers un bilan territorial du PCRDT;
- Obtenir que les Régions soient mieux informées des résultats des appels à proposition du PCRDT sur leurs territoires.

Des premières réunions ont eu lieu avec des Régions disposant d'analyses du bilan du PCRDT sur leurs territoires, ainsi qu'avec la DG Recherche de la Commission européenne, le Centre Commun de Recherche et des chercheurs et experts. La CRPM a été invitée par la DG Recherche à intervenir le 12 février 2009 sur ce thème devant le réseau EU-Evalnet coordonné par la Commission européenne et composé d'experts de l'évaluation des Ministères de la Recherche des États participant au PCRDT. La CRPM a ensuite développé des contacts avec les Ministères en question dans plusieurs États. Enfin, la perspective d'un projet ESPON sur ce sujet est actuellement examinée par la Conférence.

Axe 2 : Financements du PCRDT destinés aux autorités régionales

Objectifs :

- Réaliser un bilan quantitatif de la participation des Régions à ces dispositifs, notamment sous un angle territorial. Le Secrétariat général de la CRPM réalise actuellement une large étude statistique sur ce point ;
- Formuler des propositions pour leur amélioration, en s'appuyant sur l'expérience de Régions.

Des premiers contacts ont été pris avec des Régions impliquées dans ces dispositifs, ainsi qu'avec des Unités de la Commission européenne qui en ont la charge. La CRPM développera plus encore ces contacts, notamment dans la perspective de la préparation du 8^{ème} PCRDT.

Axe 3 : Gouvernance et synergies entre les stratégies des Régions, le PCRDT et la politique régionale de l'Union européenne

Objectifs : Proposer des pistes autour des questions suivantes:

- Les infrastructures de recherche ESFRI, dont le financement via les Fonds structurels est actuellement promu par la Commission européenne. Le Secrétariat Général de la CRPM a eu de premiers échanges à ce sujet avec quelques Régions ainsi qu'avec la Commission européenne, à Bruxelles et lors de l'Assemblée générale de la Commission Arc Atlantique de Santander le 15 mai 2009 ;
- Le lien entre les Régions et les principales initiatives pour la structuration de la recherche au niveau européen (réseaux d'excellence, coordination des programmes de recherche et programmation conjointe, initiatives technologiques conjointes et plateformes technologiques européennes, institut européen de technologie). La CRPM a eu de premiers échanges avec des Régions qui interagissent avec certaines plateformes technologiques, notamment dans le domaine de l'hydrogène ;
- Les politiques des Régions en matière de recherche (Gouvernance et contenu) ;
- Les politiques des Régions pour soutenir la participation des acteurs publics et privés au PCRDT.

Axe 4 : Volet recherche des politiques européennes autour desquelles la CRPM est active

Objectifs : Proposer des pistes pour l'amélioration du volet recherche des politiques telles que :

- La Mer : A l'occasion de la réunion du 23 Janvier 2009 à Aarhus (DK), le Bureau politique de la CRPM a adopté un avis sur la stratégie européenne pour la recherche marine et maritime. Par ailleurs, plusieurs sujets traités par Aquamarina intègrent les questions de recherche, comme celui des outils géographiques de gestion du littoral, qui fera l'objet d'un séminaire organisé le 10 décembre 2009 à Bruxelles ;
- L'Énergie : Le groupe Énergie de la CRPM organise un séminaire sur l'innovation dans les technologies marines, qui se tiendra les 22 et 23 Octobre 2009 à Cornwall (UK) ;
- D'autres sujets pourront être reliés aux problématiques de recherche (PAC, Environnement, Transport, Aides d'État, Développement et international).

AXE 1 : BILAN DU PCRDT DANS LES TERRITOIRES RÉGIONAUX

1. LE PCRDT: UN PROGRAMME A IMPACT ELEVE EN TERMES DE COMPETITIVITE ET TERRITORIAL

Le PCRDT a un impact élevé sur le territoire européen en termes de compétitivité et de dynamiques spatiales, notamment à travers le fait qu'il :

- cofinance des réseaux d'acteurs reliés à travers le territoire européen, dont certains ont vocation à donner lieu à des synergies pérennes dans le temps (Réseaux d'excellence par exemple) ;
- bénéficie à des territoires où sont localisés des acteurs publics et privés de la recherche qui présentent les bonnes caractéristiques pour entrer dans les projets ;
- comporte en partie une dimension territoriale dans certains de ses volets, tels que le programme «Potentiel de recherche» réservé aux Régions de la convergence ou le programme «Régions de la connaissance» qui finance des projets comprenant obligatoirement des autorités régionales.

Le PCRDT a un impact élevé au sein des territoires régionaux en termes de compétitivité et de dynamiques spatiales, notamment à travers le fait qu'il :

- favorise dans les territoires le renforcement d'acteurs pouvant s'intégrer dans les projets européens ;
- puisse avoir l'effet de renforcer les spécialisations des territoires régionaux ;
- crée des liens entre acteurs d'un même territoire à travers leur participation conjointe à des projets.

2. L'IMPACT TERRITORIAL DU PCRDT: UNE QUESTION PEU ANALYSEE

Les dynamiques territoriales de la recherche en Europe font l'objet d'études au niveau européen, par exemple à travers des études d'ESPON, l'utilisation d'indicateurs relatifs à la recherche dans les analyses des rapports cohésion et la production en soi d'indicateurs régionalisés de la recherche en Europe via Eurostat.

Les débats politiques en cours sur la cohésion territoriale intègrent quant à eux la dimension de la recherche et de l'innovation. La question du bilan territorial du PCRDT se pose donc, et ce d'autant plus que les Régions sont plus que vivement invitées à favoriser la participation d'acteurs de leurs territoires au PCRDT et à mener des politiques cohérentes avec la politique européenne.

Pourtant, il n'existe pas, au niveau européen, de bilan régionalisé du PCRDT. Au-delà de considérations politiques, cela s'explique par des difficultés d'ordre statistique dues à l'«effet de siège» des participations au PCRDT. Un participant appartenant à une organisation localisée en plusieurs endroits (Centre de recherche national ou grande entreprise par exemple) déclare le siège de son organisation dans les documents administratifs demandés par la DG Recherche, et non le lieu où il mène réellement ses activités de recherche. Il en résulte des erreurs statistiques quant à la localisation réelle des participants.

Si dans certains d'États membres, des données corrigées sont parfois mises à disposition des Régions, l'accessibilité et la fiabilité des données demeurent difficiles dans de nombreux cas.

La situation actuelle a pour conséquence que l'analyse de la cohésion et de la compétitivité territoriales en Europe n'intègre pas le bilan du PCRDT et que, dans plusieurs pays, il est très difficile pour les Régions d'analyser le positionnement de leurs acteurs dans le PCRDT. Or, l'analyse du positionnement des Régions est très importante pour elles (combien de projets, sur quelles thématiques, quels acteurs ?) afin d'en tenir compte le cas échéant dans le cadre de leurs stratégies de recherche en général ou pour améliorer spécifiquement le soutien qu'elles apportent pour renforcer la participation des acteurs de leurs territoires au PCRDT.

3. UN INTERET CROISSANT DE LA PART DES REGIONS ET D'AUTRES ACTEURS

À présent que le 6^{ème} PCRDT est terminé, plusieurs acteurs s'intéressent à l'analyse de son bilan sur une base régionale ou territoriale. On note par exemple l'existence d'analyses par certaines Régions de la participation des acteurs de leurs territoires au PCRDT ou une volonté d'en développer (cf. annexe I), d'articles sur les réseaux créés par le PCRDT et leur dimension territoriale (cf. annexe II) et de travaux en cours au centre commun de recherche (IPTIS Séville), également sur ces thèmes.

AXE 2 : FINANCEMENTS DU PCRDT DESTINÉS AUX AUTORITÉS RÉGIONALES

Certains dispositifs du PCRDT ciblent plus particulièrement les autorités publiques, parmi lesquelles les autorités régionales. Ces dispositifs sont distingués ci-dessous selon qu'ils financent plutôt de la réflexion stratégique ou de la coordination de programmes de recherche².

1. PCRDT ET FINANCEMENT DE REFLEXION STRATEGIQUES DES REGIONS (EX.: ANALYSES, PLANS D'ACTION)

- **«Régions de la connaissance»**

Doté de 126 millions d'euros sur 2007-2013, «Régions de la connaissance» finance des activités d'analyse, de transfert, d'intégration et de communication. Les projets «Régions de la connaissance» impliquent obligatoirement des acteurs de la recherche, des entreprises et des autorités régionales. La participation de Régions de la CRPM à «Régions de la connaissance» est importante et elle s'accroît.

- **Potentiel de recherche des Régions de l'objectif «Convergence»**

Doté de 340 millions d'euros sur 2007-2013, ce programme finance des activités au bénéfice des Régions de Convergence (échange de personnel, acquisition d'équipement de recherche, échanges de bonnes pratiques et d'expertise, soutien à la mise en place de procédure d'évaluation de la recherche).

- **OMC-Net**

OMC-NET finance des activités proches de celles financées par Régions de la connaissance mais ils n'impliquent pas obligatoirement les autorités régionales. La participation de Régions de la CRPM à OMC-NET est également importante et elle s'accroît.

2. PCRDT ET COORDINATION DE PROGRAMMES REGIONAUX DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

- **Era-Net et programmation conjointe (article 169)**

Era-Net

Era-Net est un schéma de financement spécifiquement utilisé pour la coordination de programmes de recherche. Les activités financées doivent permettre l'établissement d'une coordination qui peut par exemple aller jusqu'à la constitution d'un fonds de financement commun entre les participants.

Si certaines Régions de la CRPM participent à des projets Era-Nets (Midi-Pyrénées et le Pays Basque espagnol par exemple), la participation des Régions à Era-Net est minime dans les faits. Cela s'explique par les difficultés d'ordre pratique et par des problèmes de masse critique des programmes régionaux. L'intérêt pour les Régions de pouvoir coordonner leurs programmes demeure cependant et la question de l'adaptation d'Era-Net ou de la création d'un dispositif plus adapté mérite par conséquent d'être posée.

La programmation conjointe (article 169)³

La programmation conjointe est un mécanisme de coopération volontaire entre autorités publiques. Sa différence avec Era-Net est qu'il est plus directement intergouvernemental, et ce dès la phase de proposition des thèmes de coopération. Les Era-Nets sont quant à eux lancés par la Commission européenne dans le cadre d'appels à proposition du PCRDT.

² La construction de l'Espace Européen de la Recherche suppose de coordonner les activités de recherche menées dans les différents États membres. Deux options complémentaires peuvent être mises en œuvre pour cela:

- Le financement de projets européens au sein desquels des chercheurs européens travaillent concrètement et directement ensemble;
- La coordination de programmes est d'autant plus nécessaire que le PCRDT ne représente qu'une part très minoritaire des dépenses publiques de recherche en Europe (Selon la Commission européenne (COM (2008) 468), moins de 6% de l'investissement total en R&D et seulement 15% de la R&D civile européenne financée sur des fonds publics (dont 10% sont réalisés par des organisations et des programmes intergouvernementaux et 5% par le programme-cadre) entrent dans le cadre de financements transfrontaliers de coopération)..

³ La programmation conjointe est possible au titre de l'article 169 du Traité. Pour cette raison, il est souvent simplement fait référence à l'article 169.

Dans une communication récente⁴ qui n'évoque pas les Régions, la Commission européenne renforce l'importance qu'elle donne à la programmation conjointe dans la stratégie de l'Espace Européen de la Recherche, donnant par là même une orientation plus intergouvernementale à l'EER.

- **La coordination des programmes régionaux de financement de la mobilité des chercheurs**

Le 7^{ème} PCRDT a introduit la possibilité pour la Commission européenne de financer la coordination des programmes publics, y compris régionaux, de mobilité. La Commission européenne peut également aller jusqu'à abonder les programmes coordonnés. En retour, les programmes bénéficiaires doivent notamment respecter la Charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement de jeunes chercheurs. Plusieurs Régions de la CRPM se sont impliquées dans des projets de ce type.

3. POLITIQUE REGIONALE DE L'UNION EUROPEENNE ET PROJETS DE REFLEXION STRATEGIQUES DES REGIONS

- **Les projets de l'objectif de coopération territoriale**

De nombreux projets de l'objectif de coopération impliquent des Régions de la CRPM autour de questions liées aux politiques de recherche et d'innovation.

- *Regions for Economic Change*

Lancée par la DG Regio, cette initiative soutient des projets qui sont financés via l'objectif de Coopération territoriale. De nombreuses Régions de la CRPM participent à *Regions for economic change*.

AXE 3 : GOUVERNANCE ET SYNERGIES ENTRE LES STRATÉGIES DES RÉGIONS, LE PCRDT ET LA POLITIQUE RÉGIONALE DE L'UNION EUROPÉENNE

A. LE LIEN ENTRE LES REGIONS ET LES PRINCIPALES INITIATIVES POUR LA STRUCTURATION DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DE LA RECHERCHE AU NIVEAU EUROPEEN

A.1. Les réseaux d'excellence

Lancé sous le 6^{ème} PCRDT, les réseaux d'excellence ont pour objectif de provoquer une intégration des organisations de recherche en Europe. Ils ne financent en principe pas d'activités de recherche proprement dites. L'«intégration» en question peut par exemple consister en la mise en place d'une signature commune, voire unique, des publications scientifiques, d'une politique de communication commune aux organisations participantes, d'activités de coordination des activités de recherche ou l'exploration de toutes questions autour d'une possible fusion des organisations participantes ou de la création d'une structure européenne commune.

A.2. La coordination des programmes de recherche et programmation conjointe (Cf. plus haut dans cette note)

A.3. Les plateformes technologiques européennes et les initiatives technologiques conjointes (Cf. également Annexe III)

Les plateformes technologiques européennes rassemblent des acteurs industriels et du monde de la recherche, ainsi que des autorités publiques autour de thèmes clés pour l'avenir de la compétitivité européennes. Il en existe environ une quarantaine, auxquelles s'ajoutent des initiatives technologiques conjointes, plus développées. L'objectif est de structurer la vision stratégique des acteurs concernés.

A.4. L'Institut Européen de Technologie

L'Institut Européen de Technologie (IET) est un nouvel avatar de l'objectif de rapprocher les trois éléments du triangle de la connaissance - Enseignement/Recherche/Innovation (développement économique)-, considérés comme trop fragmentés en Europe. L'IET sera composé d'un comité directeur composé de représentant du monde scientifique et d'entreprises et de communautés de la connaissance qui consisteront en des partenariats thématiques d'une durée de 7 à 15 ans entre des universités, des organismes de recherche, des entreprises publiques ou privées, des institutions financières, des collectivités régionales et locales, etc. Les communautés de la connaissance mèneront des activités qui intégreront l'enseignement, la recherche et l'innovation.

⁴ COM (2008) 468 du 17/07/2008 : « Vers une programmation conjointe de la recherche: travailler ensemble pour relever plus efficacement les défis communs »

A.5. Liens entre ces exemples et le niveau régional

Le lien avec le niveau régional et ces exemples peut être pensé à partir des questions suivantes :

- Quelle cohérence entre ces initiatives, menées au niveau européen, et des initiatives du même ordre menées au niveau régional ?
 - Quelle cohérence entre les réseaux d'excellence et les dynamiques de rapprochement des acteurs de la recherche sur une base régionale (fusions d'Universités par exemple) ?
 - Quelle cohérence entre les plateformes technologiques et des initiatives de rapprochement des acteurs industriels et de la recherche au niveau régional (pôles de compétitivité par exemple) ?
 - Quelle cohérence entre l'Institut européen de technologies et des dynamiques d'intégration des trois volets du triangle de la connaissance au niveau régional (tendances au renforcement et à l'autonomie des Universités par exemple) ?
- Est-il réaliste pour les autorités publiques de prétendre avoir un impact réel sur la stratégie des acteurs concernés lorsqu'ils participent à plusieurs initiatives stratégiques conduites à différents niveaux ?
- Dans quelle mesure est-il intéressant pour les Régions de financer des activités menées dans le cadre des initiatives menées depuis le niveau européen? (par exemple, financement de thèses sélectionnées dans le cadre du programme d'École doctorale commun d'un réseau d'excellence, de projets sélectionnés dans le cadre des plateformes technologiques, ou dans le cadre des communautés de connaissance de l'IET?).

B. LE LIEN ENTRE LES POLITIQUES DE RECHERCHE DES REGIONS ET DE L'UNION EUROPEENNE

Cette question peut être abordée sous deux angles qui sont successivement introduits ci-dessous.

B.1. L'influence du niveau européen sur la gouvernance des politiques de recherche des Régions

La politique européenne de soutien à la recherche présente des caractéristiques en termes de conception stratégique, de mise en œuvre (par exemple via l'utilisation d'appels à propositions mobilisant des experts indépendants) et d'évaluation.

La convergence des modèles de politiques de recherche est une question de gouvernance importante dans les débats sur l'Espace Européen de la Recherche. Le sujet n'a rien d'abstrait et pose de manière très concrète beaucoup de questions pour les Régions qui ont à faire des choix importants dans le cadre de leurs politiques.

B.2. L'influence du niveau européen sur le contenu même des politiques de recherche des Régions

La cohérence en termes de contenu des politiques de recherche est évidemment également très importante dans le cadre de la construction de l'Espace Européen de la Recherche. Cette question recoupe celle de l'articulation entre le PCRDT et la politique régionale de l'Union européenne, ainsi que celle de la dimension régionale des initiatives européennes structurant les relations entre acteurs de la recherche (réseaux d'excellence, Era-Nets/Programmation conjointe), plateformes technologiques, infrastructures de recherche.

De nombreuses Régions font des efforts spécifiques pour prendre en compte les priorités du PCRDT et l'impact général de la politique européenne de recherche dans l'élaboration de leurs propres politiques, y compris dans l'utilisation qu'elle font de la politique régionale de l'Union européenne. Il serait possible de trouver des exemples très concrets de la part de Régions.

C. LES POLITIQUES DES REGIONS POUR SOUTENIR LA PARTICIPATION AU PCRDT DES ACTEURS DE LEURS TERRITOIRES

De nombreuses Régions ont mis en place des politiques spécifiques pour soutenir la participation de chercheurs et des entreprises de leurs territoires au PCRDT. Ces politiques peuvent consister en :

- Un soutien à des opérations de sensibilisation au PCRDT dans les territoires ;
- Des aides pour le montage de projet pour des chercheurs publics et les PME qui couvre par exemple des frais d'expertise ou de préparation des projets et mobilisent d'ailleurs parfois les crédits de la politique régionale de l'Union européenne ;
- La mise à disposition directe, dans les universités ou les centres de recherche ou pour les PME de personnel expert dans le montage, mais également la gestion de projet.

Comparer ces expériences et, le cas échéant, la manière dont la politique régionale de l'Union européenne peut les soutenir serait intéressant.

D. LES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

ESFRI (*European Strategy Forum on Research Infrastructures*) est un forum composé de représentants d'organisations de recherche et d'États membres. Sa fonction est d'élaborer une vision stratégique des investissements à réaliser au niveau européen pour le financement d'infrastructures de recherche de dimension mondiale. ESFRI a identifié 35 propositions (cf. annexe IV) en 2005, puis 10 autres en décembre 2008. Plusieurs questions se posent autour d'elles :

D.1. Dans quelle mesure les Fonds structurels doivent-ils être utilisés pour les financer ?

Ces infrastructures de recherche mobiliseront près de 2 000 millions d'euros du 7^{ème} PCRDT. Les besoins de financement dépassent cependant très largement ce montant et des Fonds devront donc venir des États et le cas échéant des autorités régionales. Dans ce contexte, la Commission européenne promeut actuellement l'idée de l'usage des Fonds structurels pour le financement des infrastructures ESFRI.

D.2. Comment relier les infrastructures ESFRI aux différentes communautés de chercheurs localisées à travers l'Europe ?

Pour l'instant, cette mise en réseau n'est possible que via des dispositifs du PCRDT destinés à la mise en réseau d'infrastructures en général et l'utilisation de dispositifs tels que Régions de la connaissance sur le thème des infrastructures. Ces deux sources de financement européennes sont utiles mais demanderaient à être complétées.

D.3. Comment générer des synergies entre la politique européenne de financement des infrastructures ESFRI et les politiques nationales et régionales de recherche ?

Le développement d'infrastructures de dimension européenne serait d'autant plus utile s'il générait des synergies avec les investissements dans les infrastructures menées aux niveaux national et régional. Un récent rapport sur la dimension régionale d'ESFRI⁵ identifie deux pistes de réflexion intéressantes :

- L'identification de zones géographiques en Europe autour desquelles organiser les synergies entre les infrastructures européennes et les stratégies des États et des Régions. Le rapport évoque des «meta-Régions» et cite trois exemples : l'Europe centrale, la Mer Noire et la Baltique ;
- L'identification d'infrastructures régionales de recherche partenaires des infrastructures ESFRI.

⁵ Report of the ESFRI Regional Issues Working Group - September 2008

ANNEXES

A. ANNEXE I – EXEMPLES D’ETUDES SUR LE BILAN TERRITORIAL DU PCRDT

1. Exemples de données produites ou à disposition de Régions

East of England (Extrait d’un document transmis par le *East of England Office* à Bruxelles)

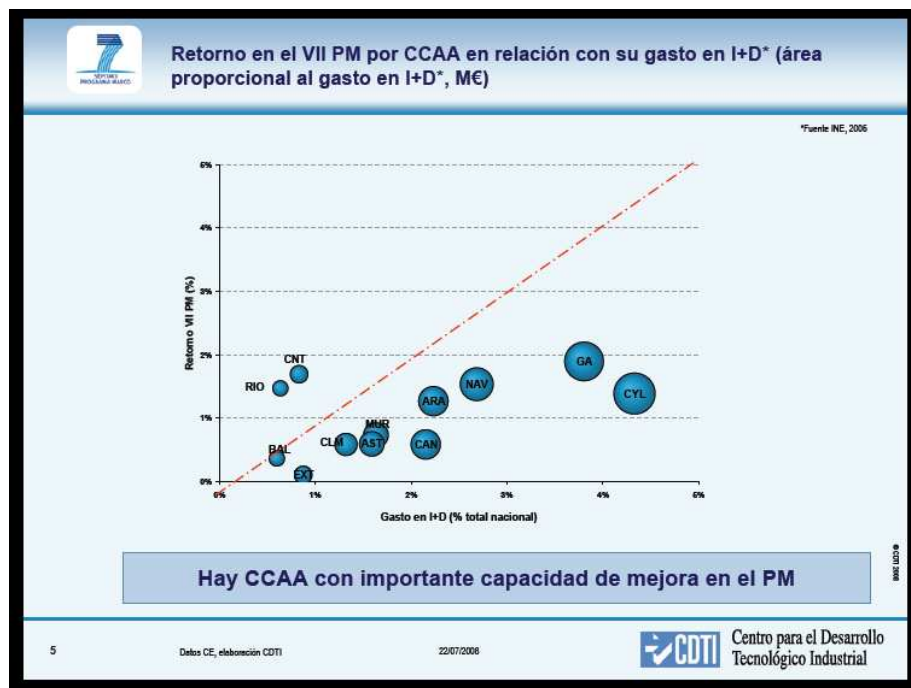
Retours financiers du FP7 en *East of England* : bilan infrarégional et par thématique

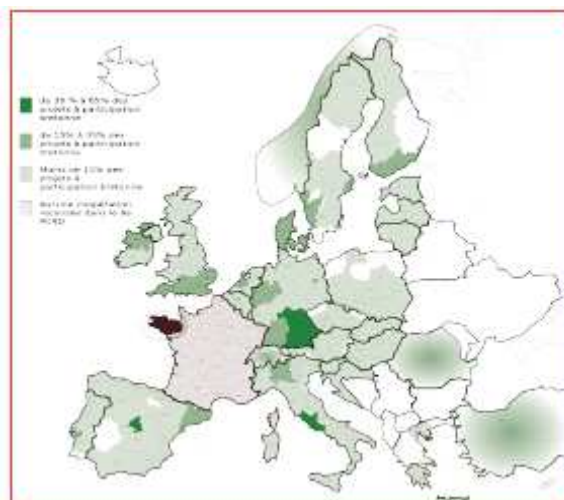
Activity Type	All Sectors		Higher Education		Industry		Research Centres		Other		Undefined	
UK – United Kingdom	8,801	2,371.7 m	4,878	1,411.1 m	1,618	315.7 m	1,272	447.8 m	954	187.2 m	79	9.9 m
UKH - East of England	963	246.7 m	511	139.8 m	156	26.6 m	225	66.3 m	67	13.8 m	4	173,857
UKH1 - East Anglia	708	185.5 m	393	109.2 m	104	19.9 m	170	49.0 m	37	8.2 m	4	173,857
UKH2 – Beds & Heris	201	51.3 m	84	24.4 m	42	5.4 m	55	17.3 m	20	4.2 m	0	0
UKH3 – Essex	54	9.9 m	34	7.2 m	10	1.2 m	0	0	10	1.2 m	0	0
UKC – North East	278	75.0 m	209	63.3 m	37	4.4 m	2	0.4 m	29	6.7 m	1	162,380
UKD – North West	627	143.3 m	448	120.5 m	124	14.1 m	11	1.2 m	42	7.4 m	2	94,924
UKE – Yorks & Humber	538	152.3 m	404	132.2 m	73	9.7 m	30	6.8 m	26	3.0 m	5	663,214
UKF – East Midlands	478	122.2 m	244	82.1 m	88	12.2 m	108	17.8 m	33	9.7 m	5	251,858
UKG – West Midlands	447	102.4 m	261	69.8 m	111	17.1 m	27	6.9 m	46	8.5 m	2	68,665
UKI – London	1,949	556.4 m	912	271.1 m	340	91.0 m	375	121.5 m	310	71.2 m	12	1.5 m
UNJ – South East	1,517	463.0 m	811	231.4 m	360	70.8 m	143	121.6 m	197	38.8 m	6	558,731
UKK – South West	679	182.2 m	258	63.5 m	129	33.1 m	194	70.5 m	95	14.7 m	3	403,748
UKL – Wales	230	48.9 m	158	39.5 m	42	4.0 m	11	2.6 m	17	2.6 m	2	103,190
UKM – Scotland	686	189.4 m	419	134.4 m	81	17.4 m	135	31.0 m	49	6.4 m	2	325,320
UKN – Northern Ireland	161	33.5 m	117	27.9 m	29	4.0 m	2	0.1 m	13	1.4 m	0	0
UKZ – Extra Region (?)	4	1 m	0	0	4	1 m	0	0	0	0	0	0

Andalousie et Régions espagnoles

(Extrait d’un document transmis par la représentation de l’Andalousie à Bruxelles)

Premiers retours financiers du 7^{ème} PCRDT par Régions espagnoles par rapport aux investissements en R&D





2. Exemples d'articles scientifiques sur la dimension territoriale des projets du PCRDT

- 2008 - Georghiou L. - *"Critical mass in the European Research Area"*
- 2007 - Frenken K. - Hoekman J. - Van Oort F. - *"Towards a European Research Area"*
- 2006 - Thomas Roediger-Schluga and Michael J. Barber - *"The structure of R&D collaboration networks in the European Framework Programmes"*.
- 2004 - Michael J. Barber - Andreas Krueger - Tyll Krueger and Thomas Roediger- Schluga - *"Network of European Union-funded collaborative research and development projects"*
- 2004 - S. Breschi and L. Cusmano - *"Unveiling the texture of a European Research Area: Emergence of oligarchic networks under EU Framework Programmes"*
- 2000 - Varga A. - *"Local Academic Knowledge Transfers and the Concentration of Economic Activity"*
- 1999 - Garcia-Fontes W. - Geuna A. - *"The dynamics of research networks in Europe"*

B. ANNEXE II - EXEMPLES DE PROJETS DU PCRDT AUXQUELS PARTICIPENT DES REGIONS DE LA CRPM

Régions de la connaissance

Exemples de projets mis en œuvre dans des zones correspondantes à des Commissions géographiques :

Regions of Knowledge I (2005):

IN.TRACK: ISLANDS, Knowledge society and innovation: LES ÎLES

Intrack project partners, acknowledging the important common challenges posed by the knowledge-based economy to insular regions, commit to accomplish the goals of a diversified economy built on Information Society and the converging technologies, while strengthening an innovation culture built on private-public partnerships aimed at enhancing the societal orientation towards education, research and continuous training. Partners: The Instituto Tecnológico de Canarias, s.a. - ITC, The Foundation for Research and Technology - HELLAS (FORTH), Consorzio Catania Ricerche, Centro de Empresas e Inovação da Madeira. LDA. - CEIM

RAIN: BALTIC AREA, Knowledge society and innovation: LA MER BALTIQUE

Rain aims at building expertise and tools for common action between regional agencies and authorities in some Regions. Partners: Estonia (Tallinn City Government), Finland (ICT Turku Ltd, Regional Council of Southwest Finland), Germany (Patent und Verwertungsagentur Mecklenburg Vorpommern), Latvia (Institute of Physical Energetics, Latvian Academy of Sciences, and Lithuania (Klaipeda Science and Technology Park)






C. ANNEXE III - LISTE DES INITIATIVES TECHNOLOGIQUES CONJOINTES ET DES PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES EUROPEENNES

Initiatives technologiques conjointes :

- Innovative Medicines Initiative (IMI)
- Embedded Computing Systems (ARTEMIS)
- Aeronautics and Air Transport (Clean Sky)
- Nanoelectronics Technologies 2020 (ENIAC)
- Fuel Cells and Hydrogen (FCH)
- Global Monitoring for Environment and Security (GMES)

Plateformes technologiques :

- Advanced Engineering Materials and Technologies - **EuMaT** 
- Advisory Council for Aeronautics Research in Europe - **ACARE** 
- European Biofuels Technology Platform - **Biofuels** 
- European Construction Technology Platform - **ECTP** 
- European Rail Research Advisory Council - **ERRAC** 
- European Road Transport Research Advisory Council - **ERTRAC** 
- European Space Technology Platform - **ESTP** 
- European Steel Technology Platform - **ESTEP** 
- European Technology Platform for the Electricity Networks of the Future - **SmartGrids** 
- European Technology Platform for Wind Energy - **TPWind** 
- European Technology Platform on Smart Systems Integration - **EPoSS** 
- European Technology Platform on Sustainable Mineral Resources - **ETP SMR**
- Farm Animal Breeding and Reproduction Technology Platform - **FABRE TP**
- Food for Life - **Food** 
- Forest based sector Technology Platform - **Forestry** 
- Future Manufacturing Technologies - **MANUFUTURE** 
- Future Textiles and Clothing - **FTC** 
- Global Animal Health - **GAH** 
- Industrial Safety ETP - **IndustrialSafety** 
- Integral Satcom Initiative - **ISI** 
- Mobile and Wireless Communications - **eMobility** 
- Nanotechnologies for Medical Applications - **NanoMedicine** 
- Networked and Electronic Media - **NEM** 
- Networked European Software and Services Initiative - **NESSI** 
- Photonics21 - **Photonics** 
- Photovoltaics - **Photovoltaics** 
- Plants for the Future - **Plants** 
- Renewable Heating & Cooling (**RHC**)
- Robotics - **EUROP** 
- Sustainable Nuclear Technology Platform - **SNETP** -

- Sustainable Chemistry - **SusChem** 
- Water Supply and Sanitation Technology Platform - **WSSTP**  
- Waterborne ETP - **Waterborne** 
- Zero Emission Fossil Fuel Power Plants - **ZEP** 

D. ANNEXE IV - LISTE DES INFRASTRUCTURES ESFRI

35 projets ESFRI ont été identifiés en 2005 et 10 autres en décembre 2008.

Projets proposés en 2005 :

- Facility for Antiproton and Ion Research (FAIR)
- Facility for intense secondary beams of unstable isotopes (SPIRAL II)
- European deep-sea neutrino telescope (KM3NeT)
- Extremely Large Telescope (ELT) – for optical astronomy
- Pan-European Research Infrastructure for Nano-Structures (PRINS)
- European Spallation Source (ESS) – neutron source
- European XFEL – for hard X rays
- IRUVX FELs Network – from infrared to soft X rays
- ESRF upgrade – synchrotron
- High Performance Computer for Europe (HPCEUR)
- Marine vessel for coastal research – essentially Baltic Sea
- Research Icebreaker Aurora Borealis
- European Multidisciplinary Seafloor Observatory (EMSO)
- European infrastructure for research in and protection of biodiversity
- Advanced infrastructure for brain and whole body imaging
- Bio-informatics infrastructure for Europe
- European network of advanced clinical research centres
- European network of bio-banks and genomic resources
- High security laboratories for emerging diseases and threats to public health
- Infrastructure for functional analysis of a whole mammalian genome
- Model testing facilities for biomedical research
- European Research Observatory for Humanities & Social Sciences (EROHS)
- European Social Survey (ESS)

Projets proposés en décembre 2008 :

- Upgrade of the European Incoherent Scatter radar system (EISCAT 3D upgrade)
- European Plate Observing System (EPOS)
- Svalbard Integrated Arctic Earth Observing Facility (SIAEOS)
- European Marine Biological Resource Centre (EMBRC)
- European Infrastructure of Open Screening Platforms for Chemical Biology (EUOPENSCREEN)
- European Biomedical Imaging Infrastructure – from molecule to patient (EuroBioImaging)
- European High Security BSL-4 laboratories
- European Carbon Dioxide Capture and Storage Laboratory Infrastructure (ECCSEL)
- European Magnetic Field Laboratory (EMFL)
- Cherenkov Telescope Array (CTA)